

Preuve et attestation de développement professionnel

Sexto 2 - Architecte



Description:

L'utilisation de la trousse SEXTO est réservée exclusivement aux intervenants scolaires du Québec pour des raisons légales. De plus, son utilisation doit préalablement avoir fait l'objet d'une entente entre le service de police qui dessert le territoire où se situe l'établissement scolaire et le Directeur des poursuites criminelles et pénales (DPCP). Veuillez noter qu'un badge d'attestation sera attribué uniquement aux intervenants des établissements scolaires se trouvant sur un territoire où une telle entente a été conclue. Avant de compléter la formation, il vous est donc recommandé de valider cette information auprès de votre direction ou de votre service de police...

Badge attribué à : [jenifer-vallee-cdsl-qc-ca](#)

<https://www.cadre21.org/membres/b548a1c9e32de694de358d23>

Date d'obtention : 2025-10-14 19:00:07

Preuve et attestation de développement professionnel

Sexto 2 - Architecte

Question 1 - Comment puis-je résumer les étapes de la méthode Sexto?

Rencontrer chaque personne impliquée une à une pour remplir la grille d'évaluation.

S'il s'agit de geste malveillant, ne pas remplir la grille avec l'élève.

Confisquer les cellulaires contenant les images.

Une fois tout ça fait, contacter le service de police.

Question 2 - Qu'est-ce que je retiens des 3 mises en situation présentées?

Que le protocole est important d'être appliqué en tout temps. Je ne dois jamais regarder les images et ne dois pas répondre aux questions des personnes externes sur le sujet: les référer au centre de police s'il s'agit d'un parent qui veut dénoncer ou aux communications pour les autres.

Il est important de rencontrer toutes les personnes ayant reçu les images pour avoir l'entièreté du tableau.

Question 3 - Quelle étape me semble la plus délicate lors de l'application de la méthode Sexto?

Confisqué le téléphone d'un élève: ils sont souvent réticent à se séparer de celui-ci.